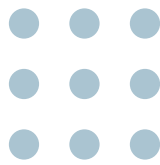


les cahiers

Axe Toulouse-Lyon

LES GROUPES DE TRAVAIL DÉPARTEMENTAUX : INSTANCES DE CONCERTATION LOCALE

OCTOBRE 2004



OBJECTIFS ● ● ●

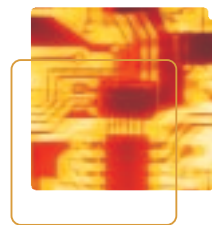
CALENDRIER ● ● ●

FONCTIONNEMENT ● ● ●

Le 24 mars 2003, le Comité de Pilotage partenarial Syndicat/État se réunissait pour la première fois, lançant l'expérimentation d'application des principes du développement durable à la RN88. En faisant de cet itinéraire un projet pilote, l'expérimentation engagée doit permettre, en fonction des attentes et des projets des territoires riverains, de déterminer les aménagements prioritaires à réaliser, d'identifier les interventions concourant à améliorer le service rendu par la route dans la perspective d'une mise à 2x2 voies complète (ainsi que l'a rappelé le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 18 décembre 2003) et de contribuer à l'aménagement des territoires traversés.

Après un nécessaire délai de mise en route, l'expérimentation avance aujourd'hui à bon rythme :

- Conformément au programme de travail initial, **les études conduites par le Syndicat** sur les attentes locales sont achevées. Leurs résultats confirment la pertinence d'intégrer les attentes comme une donnée indispensable de la "fabrication" du projet. Le bureau d'études chargé par l'État de définir les enjeux du développement des territoires et leurs liens avec la route poursuit quant à lui son étude avec la réalisation du diagnostic global des territoires traversés.
- **Les groupes de travail départementaux** ont également été constitués, permettant de finaliser et de mettre en ordre de marche un dispositif pérenne qui a vocation à faire école et à s'appliquer à d'autres projets d'aménagement routier. Clés de voûte de l'expérimentation, ces groupes sont constitués d'élus, de socio-professionnels, de responsables associatifs et de représentants des services de l'État. Déjà réunis dans les 3 départements concernés par l'expérimentation (Aveyron, Haute-Loire et Lozère), les membres des groupes départementaux vont désormais être sollicités pour approfondir les attentes locales, participer à l'élaboration de la Charte de développement des territoires riverains de la RN88 et aux propositions d'amélioration de la route et des services rendus aux usagers.



OBJECTIFS

CALENDRIER

Définir

un programme d'actions à court terme pour améliorer rapidement la gestion de la route et identifier les priorités d'aménagement...

→ Les résultats des études du Syndicat ont permis de confirmer que **la notion de services offerts par la route ne se limite pas au profil de la voie**. Signalisation, entretien hivernal coordonné entre les départements, information permanente sur les conditions de circulation, continuité du réseau de téléphonie mobile, présence de services aux abords de la voie... **les actions à conduire pour améliorer la qualité du service offert par la RN88 sont nombreuses** et peuvent rapidement être mises en œuvre, parallèlement aux crédits routiers mobilisés dans le cadre du Contrat de Plan État-Région. Elles nécessitent une gestion coordonnée de la route.

→ Certains tronçons de la RN88 (contournements de villes, traversées de villages...), particulièrement accidentogènes ou difficiles à parcourir (aléas sur la durée du parcours...), nécessitent d'être rapidement aménagés. Ces aménagements prioritaires de manière concertée au sein des groupes départementaux, seront étudiés dans l'objectif final de mise à 2x2 voies de la RN88. Conjugués à une meilleure gestion des services offerts le long de l'itinéraire, ils permettront une amélioration progressive des conditions de circulation sur l'ensemble de la route.

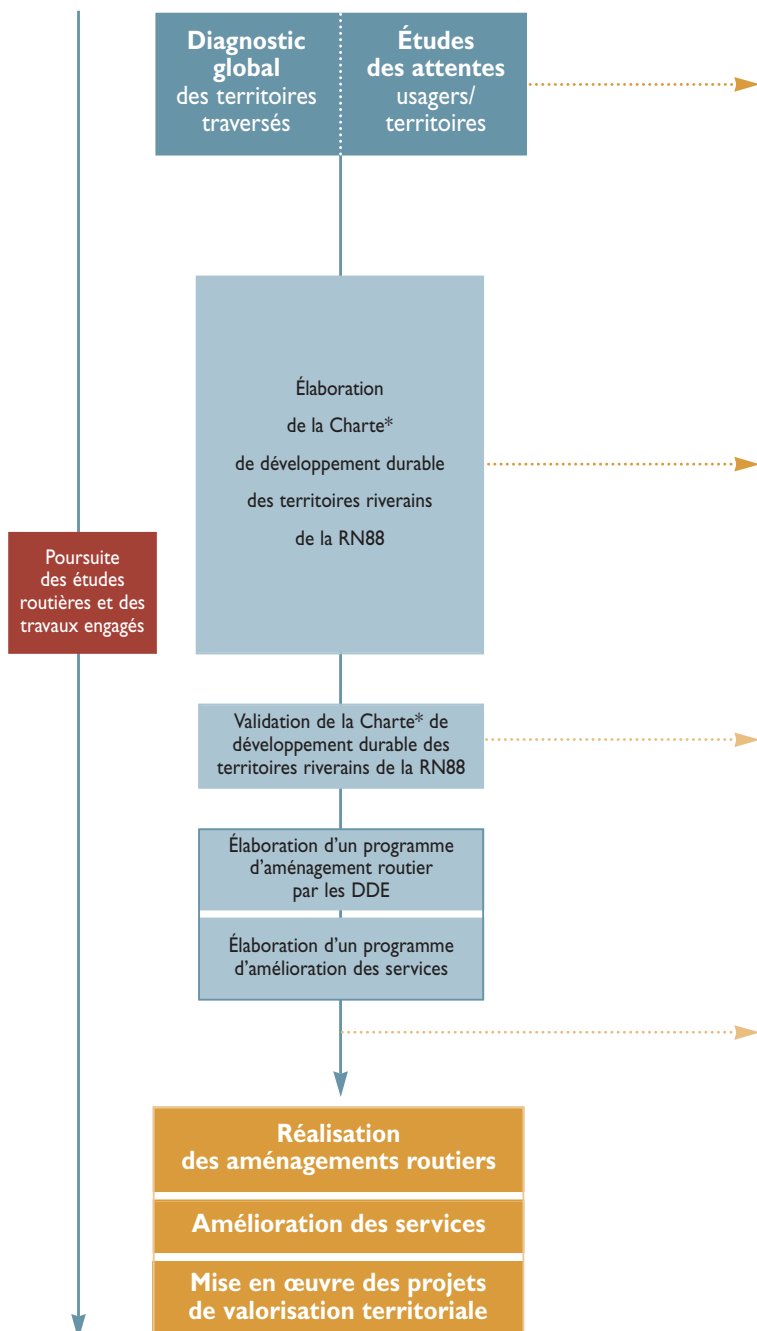
Rechercher

des solutions d'aménagement durables qui répondent aux logiques de développement des territoires

→ L'expérimentation engagée vise également à introduire de vraies souplesses dans la conception du projet routier afin d'articuler le plus finement possible l'aménagement de la route avec les besoins et les projets des territoires desservis. Dans cette perspective, la mise à 2x2 voies de la RN88 pourra s'affranchir des normes routières en vigueur pour mieux épouser les terrains, mieux desservir et valoriser les espaces riverains et être réalisables plus rapidement. **Les groupes départementaux ont ainsi vocation à approfondir les enjeux de développement des territoires et les solutions à mettre en œuvre** (en terme d'aménagements routiers et d'amélioration de services) pour aider à leur réalisation.

→ L'expérimentation d'application des principes du développement durable vise ainsi à **initier de nouvelles méthodes de conception des projets routiers qui associent étroitement les acteurs locaux à la définition des aménagements routiers**. Une fois la Charte de développement des territoires riverains de la RN88 réalisée, le travail des groupes départementaux se poursuivra. **Véritables "conseils de développement" de la route, ils seront associés à la définition des projets routiers, des programmes d'amélioration des services rendus aux usagers et des actions complémentaires de valorisation des territoires traversés.**

DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE



* La Charte de développement durable des territoires riverains de la RN88 comprend :
• Les prescriptions pour l'amélioration de l'itinéraire qui alimenteront le cahier des charges des études routières réalisées par les DDE et du programme d'optimisation des services.
• Les programmes d'actions territoriales envisagés en accompagnement des aménagements routiers pour exploiter au mieux les valorisations mutuelles de la route et des espaces traversés.

DE TRAVAIL

RÉUNIONS DES GROUPES DÉPARTEMENTAUX

Réunion de lancement

- Présentation de la démarche
- Explication du rôle, des missions et du fonctionnement des groupes départementaux
- Présentation des premiers résultats des études

Été
2004

Réunions intermédiaires

- Discussion et approfondissement du diagnostic établi par le bureau d'études de l'État
- Enjeux de développement des territoires et rôle de la route dans ce cadre
- Point sur les travaux menés dans les ateliers départementaux et interdépartementaux** (développement économique, services, environnement, cahier des charges d'aménagement de la route...)
- Préparation de la Charte de développement des territoires riverains de la RN88

Hiver
2004-2005

Réunion de validation finale

- Approbation de la Charte de développement des territoires riverains de la RN88
- Pré-programmation des opérations à réaliser dans le prochain CPER

Printemps
2005

Réunions ultérieures

organisées à l'initiative des DDE pour discuter des modalités d'amélioration de l'itinéraire à partir de la Charte de développement et de la préparation du prochain CPER.

2006

** LES ATELIERS

Parallèlement aux réflexions conduites par les groupes de travail départementaux, le Bureau d'études de l'État réunit des ateliers techniques destinés à approfondir certains thèmes de réflexion pour alimenter l'élaboration de la Charte de développement des territoires riverains de la RN88. Selon les sujets, ces ateliers sont animés à l'échelle départementale ou interdépartementale.

FONCTIONNEMENT

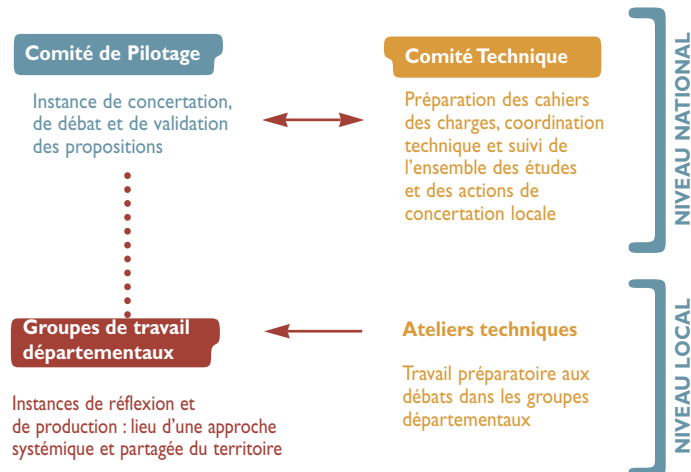
Les groupes de travail dans le dispositif partenarial

Clés de voûte du dispositif, les groupes départementaux sont des instances institutionnelles qui participent à la concertation continue entre les représentants de l'État et les acteurs locaux.

Plusieurs séances de travail seront ainsi programmées en 2004/2005 par les Préfets, sur proposition du **Comité Technique** et en accord avec les orientations de travail fixées par le **Comité de Pilotage**.

Véritable moment d'émergence d'une intelligence collective, de travail et de production en commun, ces rencontres nécessitent d'être préalablement préparées par les membres. Pour ce faire, un dossier technique et un ordre du jour seront envoyés aux participants un mois environ avant chaque séance.

Parallèlement, le Syndicat assure une communication des résultats de la démarche en mobilisant différents moyens : diffusion d'une newsletter par internet, information locale, organisation de réunions de travail préparatoires...



Constitution

La Présidence des groupes départementaux est assurée par le Préfet qui nomme les membres sur proposition de l'État et du Syndicat, en accord avec la Direction des Routes. La répartition des membres est équilibrée entre les représentants de l'État (DDE, Diren...) et les acteurs locaux (élu, techniciens, société civile...). Les DDE assurent le secrétariat et l'animation de ces groupes.

Les acteurs locaux proposés par le Syndicat ont été nommés de façon à éviter le cumul avec les représentations en Comité de Pilotage, à permettre la meilleure représentation possible des préoccupations sur le terrain et à respecter l'équilibre entre élus et responsables économiques et associatifs.

Liste des membres* officiellement désignés pour participer aux groupes départementaux

Aveyron

- **M. Puech**, Président du Conseil Général de l'Aveyron et de l'association Aveyron Expansion
- **M. Censi**, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez
- **M. Seillier**, Président de la Communauté de Communes de Séverac
- **M. Quatrefoies**, Président du Parc Naturel Régional des Grands Causses
- **M. Barnier**, Président de la Communauté de Communes de Laissac
- **M. Boyer**, Président du Syndicat Mixte RN88 Aveyron
- **M. Birol**, Président du Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement
- **M. Tournier**, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Rodez, Villefranche, Espalion
- **M. Laurens**, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
- **M. Lardin**, Président de la Chambre de Métiers de l'Aveyron
- **M. Weitten**, Directeur de la Société Robert BOSCH
- **M. Fabre**, Directeur de la Société R.A.G.T.
- **M. Fau**, Directeur Crédit Agricole de l'Aveyron
- **M. Georges**, Directeur Départemental de l'Équipement de l'Aveyron
- **M. Senegas**, Directeur Régional de l'Environnement Midi-Pyrénées
- **M. Progetti**, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- **M. Champeimont**, Chef de la subdivision Environnement Industriel et Mines
- **M. Galtier**, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- **M. Rostagnat**, Directeur du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon
- **M. Loiseau**, Coordinateur du groupement de bureaux d'études de l'État
- **M. Janvier**, Bureau d'étude du SMEPATL

Lozère

- **M. Blanc**, Sénateur de la Lozère
- **M. Morel A l'Hussier**, Député de la Lozère
- **M. Saint-Léger**, Député de la Lozère
- **M. Pourquier**, Président du Conseil Général
- **M. De Lescur**, Conseiller Général de Villefort, Vice Président du Conseil Général
- **M. Hugon**, Conseiller Général de Mende Nord
- **M. Delmas**, Maire de Mende
- **Mme Romeuf**, Maire de Langogne
- **M. Rochoux**, Maire de Chanac
- **M. Gaboriau**, Trésorier-Payeur Général
- **M. Lhussier**, Directeur Départemental de l'Équipement de la Lozère
- **M. Brajon**, Chef du service grands travaux de la Direction Régionale de l'Équipement
- **Mme Godfroid**, Directrice Régionale de l'Environnement
- **Mme Biscara**, Directrice Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- **M. Coiplet**, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- **M. Bonhomme**, Directeur de la DDTEFP
- **M. Corrigès**, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Lozère
- **M. Mirman**, Président de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
- **M. Pignol**, Président de la Chambre de Métiers de la Lozère
- **M. Dumas**, Président de l'association "Oui à la 2x2 voies"
- **M. Jacquet**, Président Association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement
- **M. Rostagnat**, Directeur du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon
- **M. Loiseau**, Coordinateur du groupement de bureaux d'études de l'État
- **M. Janvier**, Bureau d'étude du SMEPATL

Haute-Loire

- **M. Roche**, Président du Conseil Général de la Haute-Loire
- **M. Schott**, Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- **M. Hilaire**, Président de la Communauté de Communes de Cayres-Pradelles
- **M. Vissac**, Président du Syndicat mixte d'aménagement touristique du Haut-Allier
- **M. Chemarin**, Directeur du Comité d'expansion économique
- **M. Tomati**, Permanent de l'Association Nature Haute-Loire
- **Mme Sigaud**, Animatrice du comité interprofessionnel de la lentille verte du Puy
- **Mme Duplain**, Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Puy - Yssingeaux,
- **M. Bros**, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
- **M. Vidal**, Président de la Chambre de Métiers de la Haute-Loire
- **M. Perot**, Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Loire
- **M. De Guillebon**, Directeur Régional de l'Environnement Auvergne
- **M. Roux**, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Loire
- **M. Rostagnat**, Directeur du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon
- **M. Loiseau**, Coordinateur du groupement de bureaux d'études de l'État
- **M. Janvier**, Bureau d'étude du SMEPATL

* chacun des membres peut, s'il le juge opportun, désigner un/des représentants (techniciens ou élus) pour participer à une (ou plusieurs) réunions des groupes départementaux.

Du nouveau sur

www.axe-toulouse-lyon.org

Le site internet de l'axe Toulouse-Lyon vient d'être actualisé : vous pouvez à présent consulter les **résultats de l'étude du cabinet "Ressource environnement"** présentés par territoire sous forme de fiches exhaustives, (rubrique le territoire), **télécharger la synthèse des études locales** conduites par le Syndicat (rubrique documentation – études réalisées) et vous informer sur les **nouveaux membres du Syndicat** ou les **réunions des groupes départementaux**.

Régulièrement actualisée, la rubrique "Actualités" fait toujours le point sur les travaux en cours sur la RN88 et sur l'avancée de l'expérimentation.

Pour assurer l'information des acteurs, une **newsletter trimestrielle** a également été mise en place.